



Mémoire

sur le

Budget fédéral de 2017

au

Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes

Canadian Life and Health Insurance Association
79 Wellington St. West, Suite 2300
P.O. Box 99, TD South Tower
Toronto, Ontario M5K 1G8
416-777-2221 www.clhia.ca

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes
79, rue Wellington Ouest, bureau 2300
CP 99, TD South Tower
Toronto (Ontario) M5K 1G8
416-777-2221 www.accap.ca

Toronto • Montréal • Ottawa

SOMMAIRE

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (l'ACCAP) est heureuse de soumettre ses recommandations en vue du prochain budget fédéral de 2017. Nos recommandations concordent avec les priorités du gouvernement ***d'aider la classe moyenne et de créer des emplois ainsi que les conditions propices à la prospérité à long terme pour les Canadiens.***

Les compagnies d'assurances de personnes jouent un rôle clé dans l'économie canadienne. Nous protégeons plus de 75 % des Canadiens grâce à un vaste éventail de produits d'assurances de personnes et de rentes. Notre industrie a versé plus de 83 milliards de dollars en prestations en 2014, soit plus de 1,6 milliard de dollars par semaine, et plus de 90 % de ces prestations ont été versées à des titulaires de police vivants. Près de 155 000 Canadiens travaillent dans le secteur (comme employés ou agents indépendants). Cette industrie est un investisseur de premier plan au Canada, grâce à ses actifs de plus de 721 milliards de dollars, qui se composent à presque 90 % d'investissements à long terme, ce qui procure une source importante de capitaux stables aux gouvernements fédéral et provinciaux ainsi qu'aux entreprises. Les compagnies canadiennes d'assurance vie ont versé plus d'un milliard de dollars au gouvernement fédéral au cours de l'année civile 2014 en impôt des sociétés, en impôt sur le capital, en taxes de vente et en autres taxes. Elles sont présentes depuis longtemps dans les marchés internationaux, puisque près de 62 milliards de dollars de leurs primes (soit 41 %) proviennent de l'extérieur du Canada.

Dans ce mémoire, nous recommandons les cinq initiatives suivantes, conformément aux grandes priorités du gouvernement en vue du budget de 2017 :

- 1. Accroître le recours aux partenariats publics-privés***
- 2. Inciter les Canadiens à assumer la responsabilité de leurs besoins en soins de longue durée***
- 3. Augmenter les revenus de retraite au moyen du CELI***
- 4. Réduire ou éliminer l'impôt sur le capital imposé aux institutions financières***
- 5. Intensifier le commerce international et améliorer la compétitivité de notre régime fiscal***

Nos recommandations sont durables, prudentes et contribueront à la prospérité de tous les Canadiens.

1. ACCROÎTRE LE RECOURS AUX PARTENARIATS PUBLICS-PRIVÉS

L'ACCAP félicite le gouvernement pour l'importance qu'il accorde dans son budget de 2016 à l'appui à long terme essentiel à l'infrastructure publique. Les Canadiens bénéficieront d'investissements à long terme efficaces qui contribueront à stimuler la croissance économique.

Comme le gouvernement a commencé à déployer la phase 2 de son plan d'infrastructure, il importe de souligner que les partenariats publics-privés (PPP) peuvent jouer un rôle important dans la stimulation des investissements en infrastructure à long terme, puisqu'ils évitent d'imposer tout le fardeau des frais de démarrage et de développement aux gouvernements. Les PPP constituent également une forme d'investissement à long terme attirante pour les compagnies d'assurance vie, qui leur permet d'assumer leurs responsabilités à long terme. Pour le déploiement des projets d'infrastructure des phases 2 et 3, les gouvernements pourraient profiter de l'expertise du secteur privé en matière de gouvernance et d'exécution pour réaliser des projets à temps et dans le respect des contraintes budgétaires.

La plus grande partie du déficit en infrastructure de 400 milliards de dollars du Canada est à la défaveur des petites administrations municipales et autochtones. Une collaboration active entre tous les ordres de gouvernement et le secteur privé afin d'élaborer un plan détaillé à long terme pour financer et cibler les besoins à l'échelle locale contribuera à accélérer la réalisation des projets et à réduire le déficit en infrastructure.

Dans le cadre de la phase 2 de son plan d'infrastructure, le gouvernement peut en faire plus pour favoriser les investissements en PPP au Canada, particulièrement pour les projets de petite envergure. ***Nous recommandons que le gouvernement instruisse PPP Canada d'assumer le leadership dans l'élaboration de documents normalisés sur les PPP visant les projets de moins de 50 millions de dollars, en étroite collaboration avec les principaux intervenants, dont les gouvernements provinciaux, les administrations municipales, les compagnies d'assurances de personnes et les autres investisseurs institutionnels.*** Un plan d'action ciblé permettra de réduire le déficit en infrastructure qui s'observe à l'échelle locale et contribuera à la prospérité et à la sécurité des collectivités partout au Canada. ***Nous recommandons également qu'à moyen terme, le gouvernement rétablisse le seuil de sélection des PPP pour que la réalisation de projets d'une certaine ampleur soit possible au moyen de PPP afin d'en optimiser la valeur pour les Canadiens.***

2. INCITER LES CANADIENS À ASSUMER LA RESPONSABILITÉ DE LEURS BESOINS EN SOINS DE LONGUE DURÉE

La demande de soins de longue durée (SLD) connaît une croissance fulgurante avec le vieillissement des baby-boomers. Selon Statistique Canada, d'ici 2030, 24 % de la population canadienne aura plus de 65 ans (comparativement à 15 % en 2013), et le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus fera un bond important depuis 4 % en 2013 à 10 % en 2045. Les programmes de SLD des gouvernements du Canada ne suffiront pas pour absorber tous les coûts associés aux soins en institution ou à domicile. Les trois quarts des Canadiens admettent qu'ils n'ont aucun plan financier pour payer leurs SLD, et les deux tiers d'entre eux croient que le gouvernement couvrira au moins la moitié de la facture pour répondre à leurs besoins de SLD. L'ACCAP estime, de façon conservatrice, qu'il y a un manque à gagner d'environ 600 milliards de dollars de financement au Canada pour répondre aux besoins des baby-boomers canadiens.

Le regroupement des coûts associés aux SLD par l'assurance est un moyen efficace de nous protéger contre des dépenses déstabilisantes en SLD et de réduire le risque auquel s'exposent le gouvernement et les familles. Cela dit, à la fin de 2014, environ 350 000 Canadiens seulement étaient titulaires d'une police d'assurance couvrant les SLD, et plus des deux tiers des assurés bénéficiaient en fait du régime d'assurance de leur employeur, qui leur assurait une couverture jusqu'à leur retraite seulement. En comparaison, plus de 7,5 millions d'Américains avaient une assurance couvrant les SLD en 2012, en raison des déductions fiscales auxquelles ils avaient droit pour l'achat d'une telle assurance.

Le budget de 2017 du Canada devrait contenir des mesures pour informer les Canadiens quant à leurs responsabilités à l'égard de leurs besoins de SLD et les inciter à se préparer tôt à en assumer les coûts potentiels. En décembre 2014, le Comité des finances de la Chambre des communes recommandait au gouvernement d'examiner « les moyens d'aider les Canadiens à épargner pour les soins de longue durée ». Il rappelait par ailleurs la proposition de l'ACCAP d'établir un crédit d'impôt non remboursable de 15 % pour les primes d'assurance pour soins de longue durée. Plus le gouvernement tardera à agir, plus il sera difficile pour les particuliers de combler l'écart entre leurs besoins et la protection à laquelle ils ont accès.

L'ACCAP recommande que le gouvernement établisse un crédit d'impôt non remboursable de 15 % pour les primes d'assurance admissibles pour les SLD¹. Ce mécanisme de soutien ciblé incitera les Canadiens à prendre personnellement la responsabilité de leurs besoins en matière de SLD et contribuera à faire en sorte que les coûts qui y sont associés ne soient pas injustement transmis aux générations suivantes.

3. AUGMENTER LES REVENUS DE RETRAITE

Nous félicitons le gouvernement pour les propositions qu'il a annoncées récemment afin de bonifier les prestations du Régime de pensions du Canada. Cependant, ces propositions n'auront que peu ou pas d'impact pour améliorer la sécurité du revenu de retraite des personnes qui prendront leur retraite dans un avenir rapproché. D'autres options doivent être envisagées pour ce groupe démographique.

Les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) sont un outil de choix pour aider les Canadiens à épargner. Selon leur structure actuelle, il s'agit de plans à court et moyen termes qui garantissent aux Canadiens l'accès libre à leurs économies et donc, à des liquidités. Beaucoup de Canadiens les utilisent également comme complément de leurs revenus de retraite.

Certains consommateurs pourraient vouloir échanger l'accès à des liquidités et la valeur résiduelle au décès de leur CELI contre des revenus à vie supérieurs et garantis. Si les Canadiens pouvaient renoncer à leurs droits de liquidités, ils pourraient placer leur rente viagère dans des CELI, afin de se garantir des revenus à vie plus élevés. Cette renonciation ne serait pas nécessaire avant que le titulaire ne choisisse de bénéficier d'un revenu garanti (peut-être à

¹ ***Seraient admissibles*** les produits d'assurance purs sans valeur de rachat. Les prestations se limiteraient aux dépenses autrement admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux ((CIFM), comme les soins fournis en foyer d'accueil ou les soins à domicile pour les personnes souffrant d'une invalidité à long terme. Ainsi, ***assurances admissibles pour SLD*** s'appliqueraient de façon comparable aux régimes privés d'assurance-maladie, selon lesquelles les sommes remboursées ne sont pas admissibles au CIFM, mais serviraient plutôt à absorber les dépenses associées aux SLD.

l'âge de 55 ans ou plus tard), ce qui lui permettrait de conserver l'accès à des liquidités jusqu'à ce moment.

Si la rente viagère placée dans un CELI remplaçait tout autre instrument d'investissement, **la conversion du CELI en rente n'entraînerait aucun coût**. Le fait d'autoriser le placement de rentes viagères dans des CELI éliminerait les iniquités dans le marché des CELI et améliorerait la sécurité du revenu de retraite des personnes qui comptent prendre leur retraite à court terme.

L'ACCAP recommande une modification des règles régissant les CELI afin de permettre aux titulaires de renoncer à l'accès à leurs liquidités afin d'obtenir un revenu garanti payable à vie, sous le régime d'un CELI. Cette mesure ciblée permettrait aux Canadiens de la classe moyenne de profiter pleinement des CELI pour répondre à leurs besoins à long terme sans coût supplémentaire.

4. RÉDUIRE OU ÉLIMINER L'IMPÔT SUR LE CAPITAL IMPOSÉ AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Partout dans le monde, les gouvernements continuent de renforcer la quantité et la qualité du capital réglementaire des institutions financières (IF) pour protéger les consommateurs et éviter des plans de sauvetage coûteux pour les contribuables. Le Canada ne fait pas exception. Cependant, le Canada est le seul grand pays à percevoir également un impôt sur ce même capital réglementaire pour protéger les consommateurs.

Si le fardeau fiscal sur le revenu des compagnies d'assurance vie dépend de leur rentabilité, il en va autrement de l'impôt sur le capital, qui excède souvent l'impôt sur le revenu des sociétés normal, ce qui en fait un impôt minimum. Cet impôt supplémentaire apparaît comme un actif d'impôt différé (AIF) dans les états financiers des compagnies d'assurance vie. L'ACCAP a déjà exprimé le souhait de voir cette taxe éliminée, mais cette mesure est d'autant plus urgente aujourd'hui qu'à partir de 2018, le BSIF ne reconnaîtra plus pleinement l'AIF comme du capital ou comme du capital de qualité supérieure. Ainsi, l'impôt sur le capital sera encore plus punitif qu'il ne l'est aujourd'hui.

L'impôt sur le capital a pour effet pervers de faire augmenter les coûts du capital des compagnies d'assurance vie de manière directe et indirecte, ce qui limite leur pouvoir de renforcer leur capital, d'assumer des risques supplémentaires et de mieux protéger les Canadiens. Cela va à l'encontre de la politique générale du gouvernement visant à réduire le « taux de rendement interne » des nouveaux investissements pour les entreprises manufacturières et les autres entreprises au moyen d'incitatifs fiscaux comme la déduction pour amortissement accéléré ou les autres crédits fiscaux. En général, les études montrent qu'une augmentation de 10 % du coût du capital mène à une réduction de 7 % à 10 % des investissements à long terme.

Il est temps que le gouvernement du Canada, seul pays du G20 à toujours imposer ce type d'impôt, élimine l'impôt sur le capital imposé aux institutions financières canadiennes pour accroître leur compétitivité. S'il n'est pas possible de l'éliminer à court terme, **l'ACCAP recommande une réduction immédiate du taux d'imposition du capital pour assurer une valeur recouvrable raisonnable par rapport à l'impôt sur le revenu des sociétés.** Cette mesure claire du gouvernement enverrait un message sans équivoque selon lequel il favorise et appuie l'accumulation de capital par les IF.

5. INTENSIFIER LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'ACCAP se réjouit de l'engagement du gouvernement à accroître l'accès des entreprises canadiennes aux marchés à forte croissance. Le commerce international joue un rôle incontournable dans la croissance économique, la productivité et l'investissement. Il génère de nombreux emplois hautement qualifiés et bien rémunérés au sein des administrations centrales sises au Canada, notamment dans le secteur financier. Les compagnies canadiennes d'assurances de personnes sont très actives dans le monde : leurs activités à l'étranger ont généré 61,6 milliards de dollars en primes en 2014, et elles détenaient des actifs d'une valeur de 729 milliards de dollars à la fin de la même année.

Le Canada jouit d'un marché relativement ouvert et de relations commerciales fortes. Cependant, le gouvernement pourrait libéraliser encore davantage le commerce grâce aux négociations qui ont cours actuellement en vue de l'Accord sur le commerce des services (ACS) ou à l'OMC de façon générale.

Le commerce international est également fortement influencé par les cadres réglementaires et fiscaux en vigueur chez nous comme dans les autres pays où nous sommes présents. Le Canada a toujours su trouver l'équilibre entre ses objectifs nationaux immédiats et la valorisation du commerce international, comme en fait foi le succès mondial des multinationales canadiennes, dont des compagnies d'assurance vie. Dans ce contexte, notre industrie s'inquiète de plus en plus des mesures prises par l'OCDE relativement à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices et des effets financiers néfastes qui pourraient en découler. Il importe de veiller à ce qu'une nouvelle proposition réglementaire ou fiscale n'ait pas de conséquence involontaire sur le commerce international et plus particulièrement, sur l'économie canadienne.

Dans un premier temps, ***l'ACCAP somme le gouvernement de travailler avec ses partenaires afin de ratifier les accords commerciaux négociés, comme l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et le Partenariat transpacifique (PTP).*** L'AECG est un accord très ambitieux, et son entrée en vigueur facilitera l'accès, pour les entreprises canadiennes, à d'importants marchés européens. ***Notre industrie appuie vivement le PTP et invite le gouvernement à collaborer avec ses partenaires du PTP, y compris avec la prochaine administration des États-Unis, afin de ratifier rapidement cet accord.***

Les compagnies d'assurance vie du Canada exhortent aussi le gouvernement à la prudence à l'égard des initiatives de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Ses choix politiques doivent se fonder sur des données probantes et reposer sur des consultations préalables en profondeur des intervenants. Aucune mesure canadienne ne devrait désavantager les multinationales canadiennes ni nuire à leur compétitivité fiscale.